

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05	2023	46
----	------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 juillet 2023
Convocation du : 13 juillet 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Adoption de la convention mise à jour entre la commune et l'association Bibliothèque de Beynost

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Philippe Maillez, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Harris Reneman

Représentés :

Véronique Cortinovis a donné procuration à Annie Maciocia
Sylvie Caillet a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Laurence Rouquette
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Annick Pantel a donné procuration à Lionel Chevrolat

Absents : Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Philippe Casamayor, Anne Le Guyader, Cyril Langelot, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

Secrétaire de Séance : Sophie Gaguin

Vu la délibération municipale N° 09-2018-71 du 18 décembre 2018 portant sur la création d'une bibliothèque municipale,

Vu le décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021 portant sur le Contrat d'Engagement Républicain (CER) défini par l'Etat,

Vu la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements communaux entre la commune de Beynost et l'association « Bibliothèque de Beynost »,

Vu la délibération municipale N° 04-2021-28 du 03 juin 2021 portant sur l'approbation du règlement du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau,

Vu la délibération municipale N° 01-2023-05 du 26 janvier 2023 portant sur l'approbation de la convention tripartite de collaborateur occasionnel de service public, signée entre la commune, la CCMP et les bénévoles de la bibliothèque de Beynost,

Vu la délibération municipale N° 01-2023-06 du 26 janvier 2023 portant sur l'approbation de la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP,

Vu la délibération municipale N° 02-2023-12 du 23 février 2023 portant sur l'approbation de la convention de partenariat entre la commune de Beynost et le Département de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique,

Considérant que la bibliothèque de Beynost s'est beaucoup développée au fil des années, en passant une convention de partenariat avec le Département de l'Ain,

Considérant que la bibliothèque de Beynost a intégré le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau en 2021, pour permettre aux usagers d'accéder à un choix diversifié et élargi au territoire intercommunautaire,

Considérant l'obligation d'encadrer au mieux les conditions d'intervention des bénévoles au sein de l'association,

Il convient de procéder à la mise à jour de la convention de 2018 passée entre la commune et l'association Bibliothèque, selon les termes du projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention mise à jour entre la commune de Beynost et l'association Bibliothèque de Beynost.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Caroline TERRIER

Convention entre la commune et l'association « Bibliothèque de Beynost »

Préambule

La Commune de Beynost a décidé la création d'une bibliothèque municipale par délibération municipale N° 09-2018-71 en date du 18 décembre 2018.

La gestion de la bibliothèque, service municipal de lecture publique, est déléguée à une équipe de bénévoles qui se sont constitués en association loi 1901 sous le nom « Bibliothèque de Beynost » déclarée en préfecture sous le numéro W012002695.

L'objectif de la présente convention est de redéfinir les droits et les devoirs de chacune des parties, en tenant compte de la convention passée avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique, ainsi que de la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau approuvée le 03 juin 2021.

Cette convention est conclue à Beynost, le

Entre :

La Commune de BEYNOST représentée par son Maire Caroline TERRIER d'une part,

ET

L'association « Bibliothèque de Beynost » représentée par sa Présidente Madame Christine GIRODET d'autre part.

La présente convention est conclue entre les deux parties pour une durée d'un an. Elle sera prolongée par tacite reconduction.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée à la demande de l'une des deux parties, avec un préavis de deux mois.

BEYNOST

Engagements de la commune de Beynost :

- Mettre à disposition de l'association des locaux et des équipements adaptés, en conformité avec la convention passée à cet effet et signée par les deux parties le 13 février 2023, et en conformité avec le prérequis à la convention de partenariat signée avec le Département de l'Ain
- Mettre à disposition de l'association la totalité des documents qui lui sont confiés par la Bibliothèque départementale de l'Ain, et dont elle a la responsabilité en cas de dégradation, vol etc.
- Mettre à disposition de l'association l'assistance technique proposée par la Bibliothèque départementale, qui peut porter sur des visites, conseils et interventions sur site selon des objectifs et durées préalablement définis
- Prendre en charge les frais de déplacement et de repas des membres actifs de l'association, dans le cadre de leurs activités liées au fonctionnement de la bibliothèque (formations, réunions...)
- Prendre en charge l'assurance du local, du mobilier et des documents, ainsi que toutes les charges de chauffage, d'éclairage et d'entretien, dans le cadre d'un service d'accueil du public
- Verser une subvention annuelle respectant les engagements pris par la collectivité auprès du Département, d'un minimum de 0.50 € par habitant. Le montant de ce crédit est décidé annuellement par le Conseil Municipal, sur proposition de l'association et de la Commission Culture. Ce crédit annuel est destiné à :
 - Assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque
 - Enrichir et renouveler les collections proposées : livres et/ou autres documents, revues et fournitures diverses pour l'équipement et la protection des documents
 - Animer un programme d'action culturelle
- Considérer l'association : « Bibliothèque de Beynost » comme partenaire, en discutant:
 - ▶ des orientations concernant le devenir de la Bibliothèque Municipale,
 - ▶ de la politique de la lecture publique,
 - ▶ en l'associant à la réflexion budgétaire annuelle des besoins de la bibliothèque
 - ▶ en participant à l'Assemblée Générale de l'association

Engagements de l'association Bibliothèque de Beynost :

Conformément au décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (CER) défini par l'Etat.

Vis-à-vis de la commune :

- Respecter, en tant que délégataire de la gestion d'un service public, les missions et principes fondamentaux des bibliothèques publiques définis dans la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021
- Respecter les termes de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements communaux passée avec la commune de Beynost
- Transmettre les statuts de l'association
- Souscrire une assurance en responsabilité civile couvrant ses intervenants bénévoles dans le cadre de leurs activités dans les locaux de la bibliothèque ainsi que lors de leurs déplacements pour le compte de l'association
- Respecter le règlement du réseau des bibliothèques de la CCMP, tel qu'adopté par délibération municipale N° 04-2021-28 du 03 juin 2021
- Transmettre annuellement le rapport d'activité de la structure associative, son bilan financier complet, ainsi que le rapport d'activité de la bibliothèque
- Céder à la commune, pour sa bibliothèque municipale, les collections acquises grâce à des budgets communaux, en cas de dissolution de l'association
- Appliquer les tarifs approuvés par délibération municipale N° 01-2023-06 du 26 janvier 2023 portant sur la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP
- Utiliser le produit des cotisations annuelles des usagers et la subvention communale, uniquement pour le fonctionnement de la bibliothèque
- Utiliser tout le matériel de documentation proposé par le réseau des bibliothèques de la CCMP

Vis-à-vis du public :

- Proposer des horaires d'ouverture au public à des heures permettant à un maximum d'usagers d'utiliser ce service, et représentant un volume d'au moins 4 heures hebdomadaires
- Proposer des plages horaires pour l'accueil des publics spécifiques (écoles, crèche etc.)
- Percevoir et gérer les cotisations annuelles acquittées par les usagers, en suivant la grille tarifaire approuvée par délibération du Conseil Municipal dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP
- Accueillir tous les publics sans exclusion, et leur donner libre accès aux documents proposés par la bibliothèque, pouvant être consultés sur place ou empruntés à domicile, dans le respect du règlement du réseau des bibliothèques de la CCMP
- Respecter, en tant que délégataire de la gestion d'un service public, les principes fondamentaux tels que : égalité de traitement, neutralité, continuité, mutabilité,
- Veiller au respect de la convention tripartite signée par chaque collaborateur occasionnel intervenant auprès du public, conformément à la délibération municipale N° 01-2023-05 du 26 janvier 2023, signée entre la commune, la CCMP et les bénévoles de la bibliothèque de Beynost

- Veiller à ce que les collaborateurs occasionnels suivent des formations proposées par la Direction de la lecture publique du Département de l'Ain ou par tout autre organisme travaillant dans ce domaine, dans un souci de bonne gestion de la bibliothèque et d'un meilleur service rendu au public
- Mettre en place des animations, en partenariat avec les différents partenaires locaux (écoles, associations, maisons de retraite...), ceci en concertation avec la municipalité, la commission culture et le réseau des bibliothèques de la CCMP

Rupture de la convention :

En cas de rupture de la convention,

La commune s'engage

- A reprendre la gestion de la bibliothèque et à informer le bibliothécaire départementale du changement de régime de gestion

L'association s'engage

- A restituer à la commune le mobilier, le matériel ainsi que tous les documents achetés par l'association grâce aux subventions communales

Actes administratifs de référence :

- Délibération municipale N° 09-2018-71 du 18 décembre 2018 portant sur la création d'une bibliothèque municipale
- Décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021 portant sur le Contrat d'Engagement Républicain (CER) défini par l'Etat.
- Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements communaux entre la commune de Beynost et l'association « Bibliothèque de Beynost »
- Délibération municipale N° 04-2021-28 du 03 juin 2021 portant sur l'approbation du règlement du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
- Délibération municipale N° 01-2023-05 du 26 janvier 2023 portant sur l'approbation de la convention tripartite de collaborateur occasionnel de service public, signée entre la commune, la CCMP et les bénévoles de la bibliothèque de Beynost
- Délibération municipale N° 01-2023-06 du 26 janvier 2023 portant sur l'approbation de la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP
- Délibération municipale N° 02-2023-12 du 23 février 2023 portant sur l'approbation de la convention de partenariat entre la commune de Beynost et le Département de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique
- Délibération municipale N° 05-2023-46 du 20 juillet 2023 portant sur l'adoption de la convention mise à jour entre la commune et l'association Bibliothèque de Beynost

La Présidente de l'Association,

Christine GIRODET

Le Maire,

Caroline TERRIER